

Procès verbal du conseil d'école
École maternelle des Hôpitaux-Neufs

Présents :

V. Feuillade, directrice
K. Pineau, professeur des écoles
B. Vibet, professeur des écoles
M. Pourcelot, professeur des écoles
C. Grandvoinet, professeur des écoles
M. Letoublon, professeur des écoles
S. Dasilva Nunes, professeur des écoles
M. Saillard Prévost, professeur des écoles
F. Dornier, ATSEM
G. Brezet, DDEN
G. Vonnet, élu St Antoine
C. Delval, élue Hôpitaux-Neufs
V. Rolland, élue Métabief
M.L Vasseur, élue Touillon et Loutelet
J. Hess, élu Hôpitaux-Vieux
E. Bessant-Lamour, représentante parents d'élèves
S. Cuenot Schiffmann, représentante parents d'élèves
J. Bourdin, représentant parents d'élèves
M. Combotte, représentante parents d'élèves
E. Louvel, représentante parents d'élèves

Excusés :

P. Didier, représentante parents d'élèves
C. Bruand, représentante parents d'élèves
C. Chrétien, représentante parents d'élèves

Le conseil s'ouvre par la directrice qui remercie les participants de leurs présences.

- Présentation des membres du conseil d'école.

Un tour de table est effectué.

- Attribution et fonctionnement du conseil d'école.

Des explications sont données à ce propos par Mme la directrice, notamment pour les nouveaux membres, en l'occurrence les représentants des parents d'élèves.

Elle précise à ce titre que le nombre de représentants de parents cette année est suffisant (6 titulaires et 6 remplaçants) et que le taux de participation aux élections s'élève à 61,9 %.

Elle précise aux représentants qu'elle peut ponctuellement leur mettre une salle à disposition pour se réunir.

- Le personnel de l'école.

Le personnel s'est présenté au début de la séance lors du tour de table et pendant de la réunion de rentrée.

- Effectifs pour l'année 2017-2018 :

cf : document annexe « effectifs ».

- Règlement intérieur :

Mme la directrice explique que les règles qui concernent le stationnement des parents dans le cadre du plan vigipirate ne seront pas mentionnées dans le règlement intérieur puisque cela ne relève pas d'une question interne à l'école.

À ce sujet, Mme Delval explique qu'une signalétique doit être mise en place aux abords de l'école, notamment sur le nouveau parking mais que la mise en place de celle-ci soulève quelques difficultés.

À noter que le personnel de l'école, notamment les ATSEM, ont constaté une nette amélioration de la sécurité aux abords de l'établissement.

Le règlement intérieur est ensuite approuvé à l'unanimité.

- Exercice PPMS (exercice anti intrusion) et mise à jour du ppms :

Des exercices de confinement et d'incendie ont été réalisés l'année dernière. À cela s'ajoute cette année un nouveau volet, l'exercice anti intrusion.

Le premier exercice anti-intrusion a été réalisé le 17 octobre au matin et s'est correctement déroulé. Néanmoins certaines difficultés sont à noter, notamment concernant l'alerte. En effet, il a été choisi de donner le signal par sms, mais ce choix ne semble pas convenable pour plusieurs raisons :

* le réseau au sein de l'école : le sms envoyé par Mme la directrice pour donner l'alerte a été reçu 1 min après par les enseignantes, voire 3 min après pour certaines. Une enseignante ne l'a jamais reçu.

* la question de l'utilisation du portable en classe se pose.

* Il est également à noter qu'il est compliqué de constamment l'avoir avec soi (cour, salle de motricité) .

L'équipe enseignante insiste donc sur le fait qu'un signal adéquate doit être trouvé sachant que les signaux doivent être distincts entre les différentes alertes. Elle propose de se diriger vers un signal visuel.

Par ailleurs, Mme la directrice explique qu'un gendarme est venu faire le tour de l'école afin de conseiller au mieux en ce qui concerne la sécurité de l'école. Il préconise l'installation de films sans tain au niveau du hall et au niveau des classes qui donnent sur la route.

Il est précisé que les brise-soleil des classes donnant sur la cour ne fonctionnent pas.

De plus, la gendarmerie a proposé de réaliser un exercice grandeur nature à l'école hors temps scolaire. Une demande pour effectuer cet exercice va être soumise à l'inspection .

Un exercice incendie a également été réalisé le 17 octobre également au matin. Il a fallu 2min 40 secondes pour évacuer l'ensemble des élèves de l'école au préau.

L'exercice s'est bien déroulé néanmoins un problème subsiste : le signal sonore est trop faible dans certaines classes.

Mme la directrice demande s'il est possible d'augmenter le signal sonore ou de déplacer les haut-parleurs dans les classes concernées.

- Projets pédagogiques et sorties de chaque classe :

PS :

Un travail autour d'un auteur, Alex Sanders, sera proposé toute l'année aux classes de PS. Une partie de son œuvre sera donc le fil conducteur des activités et de l'enseignement.

MS :

- * Projet randonnée de saison.
- * Olympiades à la Seigne.
- * Jeux de société : 1 matinée par période.
- * Deux matinées à la salle de gym de Pontarlier
- * Ski de fond
- * Sortie au musée en avril autour de l'archéologie et de la peinture franc-comtoise.
- * Un intervenant viendra en mai-juin pour les jeux d'opposition
- * Petits-déjeuners à l'école et actions autour de l'hygiène dentaire.

GS :

- * Randonnées avec repérages spatiaux (photos et balises)
- * Jeux de société certains mercredis
- * Rencontre avec une comédienne
- * Ski de fond

Projets communs :

- * La fresque sous le préau, peinte et décorée par l'ensemble des élèves de l'école, en décrochage.

A ce titre, la mairie souhaite faire une inauguration, le cadre et la date doivent être définis.

- * Un projet théâtre :

Avec Ludivine, une intervenante, qui proposera des ateliers dans chaque classe dans le but de créer un spectacle. Les enseignantes souhaiteraient que la représentation se déroule à la salle de Labergement-Sainte-Marie en deux représentations distinctes et courtes (les effectifs sont trop importants pour la salle, une seule représentation n'est pas possible).

- * Malbuisson Art.

- Approbation du procès verbal du conseil d'école n°3 de l'année scolaire 2015-2016 :

Après lecture par Mme Feuillade, le P.V. est approuvé à l'unanimité.

- Bilan financier de la coopérative scolaire :

Les postes de dépense importants de l'année scolaire dernière concernent notamment les coins « écoute », les abonnements, les vélos, un spectacle et les transports.

Au 01 septembre, le solde était de 4417,17 euros, il est de 3423,19 au 17 octobre.

Concernant les crédits alloués à l'école :

- * Crédits fournitures scolaires : 66 euros par enfant attribués par la communauté de commune soit un total de 9966 euros.

* Crédits socio-culturel : 46 euros par enfant alloués par la communauté de commune soit un total de 6946 euros.

* Crédits pharmacie : 60 euros.

- Activités pédagogiques complémentaires :

Les APC continuent cette année, elles contribuent à soutenir et à renforcer l'enseignement proposé en classe. Une proposition a été faite aux enseignantes de cycle 2, à savoir la prise en charge de leurs élèves pendant les APC, par les enseignantes de cycle 1. Il n'y a pas de réponse pour le moment.

- Travaux à réaliser :

* Étagères à consolider dans la classe de Mme Dasilva Nunes en MS.

* Filtres sous les radiateurs à aspirer (demande des parents) puisque certains enfants sont asthmatiques.

* Le barillet de la serrure entre la réserve et la classe de Mme Dasilva Nunes (MS) est à changer.

* La mise en place d'un système d'alerte efficace pour le PPMS

* Les travaux énumérés dans le procès verbal du dernier conseil d'école à savoir :

- Dalle de lino qui se soulève dans la classe coté route
- Demande de traçage au sol 2 bandes rouges pour matérialiser les angles morts de la cour (dans la continuité des murs de l'école (zone portail et zone local à vélo)
- L'accès (chappe béton) handicapé sur le côté de l'école se dégrade à cause conditions météo. A réparer pour limiter l'extension de la dégradation
- Groom de la porte d'entrée cassé, la porte ne tient plus (tenue par un caillou)

Sur demande de la mairie, une liste des travaux à effectuer leur sera transmise par mail.

- Questions subsidiaires :

Une remarque a été faite par une représentante des parents d'élèves sur le fait que les portes de l'école ne sont pas toujours ouvertes à l'heure. Mme la Directrice fait remarquer qu'elle comprend tout à fait cette remarque, néanmoins les appels téléphoniques et les informations diverses à relayer la matin dans chaque classe la contraignent parfois à ouvrir les portes avec 1 ou 2 minutes de retard. Elle tâchera cependant d'être vigilante mais elle demande également à l'ensemble des parents de respecter les horaires.

Une représentante relaie également le fait que certains parents sont interpellés et choqués de constater que des personnes fument devant l'école. Mme la Directrice explique que cette question ne relève pas de ses compétences.

La séance est levée à 20h28.

Effectifs

Effectifs année scolaire 2016/2017

Classe	
Petite Section Katia PINEAU	28
Petite section Virginie FEUILLADE	28
Moyenne section Sandra DA SILVA NUNES	23
Moyenne section Mathilde LETOUBLON	23
Grande section Brigitte VIBET	24
Grande section Claude GRANVOINNET	25
	TOTAL 151

Effectifs Année scolaire 2017/2018

Classe	
Petite Section Katia PINEAU	22
Petite section Virginie FEUILLADE	23
Moyenne section Sandra DA SILVA NUNES	28
Moyenne section Mathilde LETOUBLON	28
Grande section Brigitte VIBET	23
Grande section Claude GRANVOINNET	23
	TOTAL 147

20 naissances pour Métabief

3 pour Saint Antoine

3 pour le Touillon et Loutelet

7 pour les Hopitaux Vieux

12 pour les Hopitaux Neufs

Le Conseil d'école

Sa composition:

- Le directeur d'école, président
- Les maires ou ses représentants
- Le président de la communauté de communes ou son représentant
- Les enseignants de école
- Un des maître du RASED
- Les représentants des parents d'élèves
- Le DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale)
- L'Inspecteur de l'Éducation Nationale assiste de droit aux réunions
- Une des ATSEM (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles)

Peuvent assister au conseil d'école avec une voix consultative pour les affaires les intéressants

- Les personnels du RASED
- Les médecins scolaires
- Les infirmières scolaires
- Les assistantes sociales
- Les personnels médicaux ou paramédicaux participant à des actions d'intégration d'enfants handicapés.

Le cas échéant:

- Les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.

Le directeur peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile.

Les parents d'élèves suppléants peuvent assister aux séances de conseil d'école sans prendre part au débat. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence du titulaire qu'ils remplacent.

Les compétences du Conseil d'école

1. Vote le règlement intérieur.
2. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et notamment sur :
 - Les actions pédagogiques entreprises
 - L'utilisation des moyens alloués à l'école
 - Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
 - L'Hygiène scolaires
 - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire.
3. Adopte le projet d'école

4. Il est consulté par le Maire sur:

- L'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.
- La modification des horaires d'entrée et de sortie.

5. Il est informé sur:

- L'organisation des aides spécialisées.
- Les modalités de rencontres des enseignants avec les parents de leurs élèves.

Les réunions

- Le conseil d'école siège au moins une fois par trimestre
- Il siège dans les 15 jours suivant la proclamation des résultats des élections
- Il peut également être réuni à la demande du directeur d'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Les membres du conseil d'école sont convoqués 8 jours avant la date des réunions.

Déroulement des réunions :

Le directeur préside la réunion. Le conseil désigne un secrétaire de séance.

Au cours de la première réunion, il convient de :

- Installer le conseil en rendant compte des résultats des élections.
- Établir le règlement intérieur.
- De voter le règlement intérieur.

Pour les autres séances, il est nécessaire de :

- Faire approuver le Procès Verbal de la réunion précédente.
- Indiquer des réserves ou observations émises par l'inspecteur de la circonscription.
- Arrêter l'ordre du jour.

Le procès verbal :

Il est signé par le président et le secrétaire

Il est conservé à l'école et transmis aux maires.

Il est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Il est transmis à l'inspection dans les 15 jours qui suivent sa signature

Ces temps de conseil sont des moments d'information, de concertation et parfois de décision au service des élèves. Ils sont là pour rassembler une équipe au profit du progrès des élèves.

